



# M U I Z O N

## INFORMATIONS MUNICIPALES

---

### Rappel sur la séance du 16 mai 2024 (Absence de publication)

#### DELIBERATION ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DES LOYERS COMMUNAUX (legs de Mme PETRICIC)

Signature des baux, perception des montants dus et déclaration tva (vote du conseil municipal favorable à l'unanimité)

#### POINTS DIVERS

Travaux du parking du champ jeudi / réalisation d'un enrobé devant la bibliothèque / installation des panneaux d'information aux entrées du village / travaux du giratoire / programme de la journée sur la Libération de MUIZON / tirage au sort des jurés d'assises.

#### « Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Conseillers de l'opposition : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES

Pour ce conseil municipal extraordinaire, deux délibérations ont été prises.

La première sur l'assujettissement de la TVA sur les loyers du 1 et 3 rue du Grand Pré (leg PETRICIC). Les explications ont été confuses. La commune n'aurait pas touché tous les loyers des sociétés BOX DISCOUNT et COTREV, qui représenteraient la somme d'environ 45 000 €, pour pouvoir reverser la TVA.

La deuxième délibération votée, portait sur le tirage au sort des jurés d'assises.

Puis, monsieur le Maire, nous a fait part d'envisager de nouveaux travaux de voirie, non inscrits au budget (sente, parking, nouveau enrobé). Nous serons vigilants, car, quand on demande si des devis ont déjà été demandés, sa réponse est toujours vague.

Conseillers de l'opposition : Messieurs DUBOIS et PERIN

Article non fourni.

---

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Madame DEGUAY (pouvoir à F.DUARTE), Madame DOUSSON, excusée, Messieurs BRUYERES (pouvoir à S.HOUEL), SAAS (pouvoir à JP FAGOT) et DUBOIS (pouvoir à F.PERIN).

Madame BOUCHE est nommée secrétaire de séance

#### 1. AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

La préfecture souhaite une délibération actant le principe de la semaine des 35h pour les salariés de la Commune. La préfecture demande à toutes les communes que la délibération prise en 2001 soit précisée. Il y a donc utilité de reprendre une délibération rédigée par le centre de gestion dans un souci administratif.

Lecture de la délibération par le Maire.

Vote : pour à l'unanimité

#### 2. CREATIONS DE POSTES

Suite à l'augmentation de la fréquentation des élèves au centre périscolaire et aux besoins en agents municipaux, il est décidé de créer les postes suivants :

1 poste à temps complet d'adjoint technique aux ateliers.

1 poste à temps incomplet d'adjoint technique, 3 postes à temps incomplet d'adjoint d'animation, 1 poste à temps incomplet d'animateur.

La création de poste ne sous-entend pas de nouvelle embauche, mais peut servir par exemple à régulariser le contrat de personnes régulièrement présentes, tels que les vacataires.

Sophie HOUEL : il manque un agent suite au départ de M MOROY ;

Le Maire : Il faut savoir que les espaces verts sont pris en compte à plus de 50% par une entreprise au marché, d'où un besoin moindre de personnel.

Une réflexion va être menée sur la manière de pratiquer la tonte raisonnée.

Vote : favorable à l'unanimité.

### **3. LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES**

La Communauté Urbaine du Grand Reims propose de rallier les communes de l'agglomération au travers d'une convention afin de pouvoir sévir au sujet des dépôts de déchets sauvages. La CUGR a contacté la société CITEO pour assurer le nettoyage par le biais d'agents formés à cette fonction.

Le principe est le suivant : Constatation d'un dépôt d'objets de toute nature, Signalement à la Mairie qui prévient la CUGR et situe le problème, des personnes formées se déplaceront dresser un constat et prendront en compte l'enlèvement des déchets.

Vote : favorable + 4 abstentions (Mme HOUEL et son pouvoir, Monsieur PERIN et son pouvoir).

### **4. POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS**

#### **PLUiH : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat**

Le Maire : A la demande de la CUGR, je dois remplir un formulaire concernant les besoins de la commune.

La commune avait classé 18 ha, 52 en urbanisme (constructions 11 ha, 70 en Habitat, 7 ha,50 en développement économique),

Basé sur les derniers projets de construction, il serait alloué à la commune 0,5 ha voire au mieux 1 ha sur les possibilités de construire.

Au cours du précédent mandat, nous n'avions pas pu engager les prévisions d'extension en habitat suite au refus de M VECTEN de vendre les parcelles qui avaient été retenues au Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire : Se pose la question suivante : laisser le village en stagnation, ou respecter le vote du Conseil Municipal lors du précédent mandat.

Notre population est passée de 2400 habitants en 1994 à 2156 habitants au recensement de 2020.

Freddy PERIN : « quelles sont vos idées à vous ? »

Le Maire : Respecter le vote de l'ancien Conseil Municipal – maintenir le classement de 11ha70 en développement d'habitat et continuer sur l'occupation des zones de développement économique.

Le Maire : Je souhaite l'avis de chaque Conseiller Municipal quant à sa réflexion sur l'avenir proche de notre village - Vivre en autarcie ou accueillir des nouveaux habitants et de nouveaux services ?

F. PERIN : pourquoi pas, ok pour augmenter la population mais pas n'importe comment. Réfléchir à la capacité d'accueil des écoles et de la cantine. Privilégier la qualité, ne pas faire n'importe quoi.

Le Maire : prenez une décision.

F. PERIN : Que voulez- vous construire ?

Le Maire : Quelle question.

S. HOUEL : Je rejoins Freddy, nous on parle mais tout le reste du CM ne parle pas.

Maryse ROGER : Je constate que la population diminue, je suis pour le développement de Muizon, beaucoup de personnes vieillissantes, on ne sait pas ce que vont faire les jeunes qui ne trouvent pas de logement sur Muizon, Développement, oui mais correctement.

Gilbert BUREAU : D'une manière générale il y a besoin de logement. Partout l'artificialisation des sols contrarie la demande de logements. Ok pour la construction de logements de manière raisonnée. Ne nuira pas à la qualité de vie.

Jean Pascal FAGOT : Développement raisonné, Oui, nécessaire et apportera du dynamisme. Les infrastructures suivront, pas d'inquiétude.

Valérie BOUCHE : Pour également, raisonné et maîtrisé de façon construite, et à un moment donné les infrastructures devront grandir. Les villages autour se développent aussi. Il ne faut pas régresser.

Fernando DUARTE : Pour, je fais parti de la pétanque et du foot, des adhérents viennent 3 à 4 fois par semaine, de loin et qui cherchent du logement.

Emmanuel FAURE : Pour car la demande de logement est là. Des jeunes muizonnais partent sur Reims, c'est dommage.

Arnaud LHERMITTE : pour le développement, tous les villages aux alentours se développent. Il ne faut pas prendre le problème à l'envers, c'est le nombre de logements qui ne permet pas le développement des infrastructures. On a déjà été plus nombreux et l'accueil on l'a eu.

Gérard SENECAILLE : Pour le projet d'agrandir selon le PLU.

Le Maire : J'ai bien compris votre message et comme pour disposer de peu il faut savoir demander plus, et en fonction de mon opinion sur le sujet que j'ai toujours soutenu, je continuerai à solliciter la CUGR pour le respect des prévisions votées au PLU validé en 2019.

**Projet SIABAVE et verger partagé** : retard du Siabave sur les prévisions de ses travaux, projet retardé.

**Parking champ jeudi** : pas complètement terminé, manque des barrières et portiques, peut cependant être utilisé.

**Abattage du cèdre** a débuté le 16 septembre dernier.

**Concours fleurissement** : remerciement du Maire à la commission pour la visite du village.

**Mercredi 2 octobre 2024** à 11h15 : Inauguration pour la végétalisation de la cour de l'école élémentaire avec la présence de M.Arnaud ROBINET, président de la CUGR.

**110<sup>ème</sup> anniversaire du 1<sup>er</sup> combat arien** : prévu le 5 octobre, à 10h30 sur le parking de la Gare.

## **5. PAROLES AUX ADJOINTS**

**V. BOUCHE** : retour sur la commémoration de la libération de Muizon, belle réussite.

Com à Muizon en cours de finalisation. Travaux continuent sur le site internet, MAREL y sera développé comme prévu, valorisation des commerces...

**JP FAGOT** : retour sur les vacances sportives de MAREL qui ont très bien fonctionnées. Augmentation des enfants à MAREL (240 enfants inscrits sur 272 scolarisés).

Développer les activités en maîtrisant les budgets.

Réussite de la brocante, les commerçants ont bien travaillé.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

**F. DUARTE** : en tant que président de la pétanque je sollicite la mairie : est-il possible de faire un WC où les utilisateurs peuvent s'asseoir ?(actuellement sanitaires turcs)

Le Maire : cette question sera prise en compte, attention cependant à observer une propreté accrue.

**F. PERIN** : on est venu me voir plusieurs fois pour l'entretien du cimetière. Mal entretenu. Ainsi que les filets du city parc sont à changer.

**JP. FAGOT** : on va relancer.

**S. HOUEL** : plusieurs personnes ont demandé pourquoi les portes drapeaux n'étaient pas là au 14 juillet ?

**G. BUREAU** : cela fait 2 fois qu'ils ne viennent pas, c'est l'UNC que cela regarde.

**Me TOUZEL (La Paroisse)** : vous nous avez invité à s'exprimer en Conseil Municipal ? je peux intervenir ?

Accord du Maire qui spécifie qu'il ne vous a pas invitée officiellement puisque les séances de Conseils municipaux sont bien entendu publiques.

« Je suis venue vous remercier de votre décision de conserver le centre du village, par contre on n'a pas apprécié que vous disiez que la paroisse n'ait pas apporté de réponse aux courriers du maire. On n'a pas du tout non plus apprécié qu'on dise que quelques paroissiens empêchaient le projet, alors que nous savons tous que tout le village était contre ; on ne veut pas une salle dans un bâtiment, je suis pour la séparation de l'Etat et de l'Eglise ».

Le Maire : Votre opinion et celle de l'opposition cumulées ne représentent pas celle des habitants de Muizon.

**F. PERIN** : Monsieur le Maire vous n'avez rien à nous annoncer ?

Le Maire : Si vous voulez évoquer l'abandon du projet de la Résidence, pour moi et à regret, c'est acté.

### **Rappel aux personnes qui ne disposent pas de la fibre :**

**Une permanence opérateurs est organisée par la région GRAND EST et la société LOSANGE le mercredi 9 octobre 2024 de 9h30 à 12h à la salle d'honneur de la Mairie.**

Vous souhaitez en savoir plus, venez consulter en mairie les précisions apportées par la société LOSANGE.

## « Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Conseillers de l'opposition : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES

Nous nous sommes abstenus pour la troisième délibération sur la lutte contre les déchets abandonnés. En effet, les documents reçus, ainsi que les explications fournies lors du conseil, sont trop vagues pour valider la convention avec le Grand Reims et CITEO. Actuellement, il est déjà difficile d'assurer l'enlèvement des dépôts sauvages sur des emprises communales par nos agents techniques (un cas signalé depuis le 1er juillet 2024 non traité à ce jour). Avec l'ajout de nouveaux intermédiaires, ne risque-t-on de perdre encore en réactivité ??? (question posée à monsieur le Maire). Suite à l'annonce de l'abandon officiel du projet d'un bâtiment de 60 logements derrière l'église, monsieur le Maire a reçu en retour les applaudissements des 12 personnes présentes dans le public. Nous tenons à remercier pour leurs interventions pertinentes celles et ceux qui ont été autorisés à s'exprimer à l'occasion de ce conseil.

Conseillers de l'opposition : Messieurs DUBOIS et PERIN

Ce conseil fut révélateur. La commune de Muizon n'est plus gérée. Le constat est alarmant : mauvaise foi de Mr le maire et propos lunaires sur beaucoup de sujet notamment sur la gestion du PLU ; un adjoint aux finances, Mr Saas, encore absent, la communication toujours dans l'indigence et la plupart des élus de la majorité, dont un à moitié endormi, restèrent dans le silence et le désintérêt des affaires muizonnaises. Avec Sophie Houel, nous étions seuls à réagir avec le public qui, consterné, s'exprimait régulièrement. Les muizonnais ont même applaudi, ironiquement, Mr le maire lors de l'annonce officielle de l'abandon du projet immobilier du centre. Le point positif est que plus aucun projet qui mettrait en péril notre commune ne sera à l'ordre du jour avant les élections dans un peu plus d'un an. Les commissions se raréfient également. Un dépôt de plainte de Mr PERIN contre Valérie BOUCHET suite aux propos diffamatoires tenu dans le dernier compte rendu est en réflexion. L'objet étant jugé recevable.

Nous votons pour l'aménagement du temps de travail réclamé par la préfecture ainsi que les différentes créations de poste.

Mr PERIN réclame que le cimetière soit mieux entretenu à la demande de certains muizonnais.

Mr le maire fait comprendre à ses conseillers encore éveillés que la partie constructible n'excèdera pas 0,5 hectare et que le CUGR décidera de sa modification. Propos totalement incohérent puisque seul le conseil municipal décide de l'évolution du PLU. Le CUGR enregistre les modifications, sous réserve que les normes environnementales soient respectées. Ce cafouillage ayant pour but d'empêcher la famille Vecten de vendre des parcelles à l'avenir. Mr PERIN demande qu'à l'avenir une partie de ces parcelles soit accessible aux personnes travaillant mais avec des revenus modestes car le droit à la propriété est un droit pour tous lorsque l'on exerce une activité professionnelle.

Nous devons réfléchir à augmenter notre capacité d'accueil en matière scolaire et de restauration avant d'augmenter significativement notre population.

Enfin, les muizonnais doivent soutenir leurs employés communaux car les conditions de gestion sont de plus en plus difficiles. Ils ne sont pas responsables de certains désagréments. Restons unis pour Muizon.



MAIRIE DE MUIZON  
SERVICE MAREL



### RECHERCHE PERSONNEL

motivé

pour assurer l'ANIMATION\*

Pendant la pause méridienne **12H A 14H**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**

(Contrat rémunéré)



Les effectifs d'enfants sont en constante augmentation pour les repas du midi.

207 repas sur un effectif global d'élèves de 272 !

Malgré nos recherches, nous ne trouvons pas de personnel nécessaire pour encadrer les enfants

(\*petits ateliers, jeux, animations diverses, lecture...)

Prière de vous présenter à MAREL pour une prise de connaissance (auprès de Giorgi) ou directement en Mairie.



**Muizonnais, non muizonnais,  
De 18 à 77 ans !**





## ATELIER Zéro déchet

BESOIN D'IDÉE OU D'ASTUCE POUR PRATIQUER LE ZÉRO DÉCHET ?  
Le Grand Reims propose des ateliers ouverts à tous les habitants.  
Les thèmes sont variés : compostage, couture, bricolage, cosmétiques et produits ménagers alternatifs, jardinage, etc.



**Gratuit**

### PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Atelier d'initiation au compostage avec remise gratuite d'un composteur en bois ou en plastique de 400L

Rendez-vous le Samedi 28 Septembre 2024 de 9h à 12h

Salle d'honneur de la Mairie à Muizon

Inscription obligatoire au 03 26 02 91 55  
ou par mail : [mairie@communedemuizon.fr](mailto:mairie@communedemuizon.fr)

GRAND REIMS VALORISONS  
INFOS : 03 26 02 90 90  
[WWW.GRANDREIMS.FR](http://WWW.GRANDREIMS.FR)

